



**COMMUNIQUÉ**  
*Pour diffusion immédiate*

**70<sup>e</sup> anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'Homme**

## **Un outil plus que jamais nécessaire**

**Montréal, le 7 décembre 2018** – Le 10 décembre 1948, l'Assemblée générale des Nations Unies adoptait la Déclaration universelle des droits de l'Homme (DUDH), premier texte international qui énonçait les droits inaliénables dont doivent jouir tous les êtres humains. Soixante-dix ans plus tard, la Ligue des droits et libertés (LDL) tient à rappeler l'importance de la DUDH ainsi que celle des instruments de défense des droits humains qui en ont découlé.

« Il est important de se rappeler l'origine de la DUDH. Ce sont les atrocités commises lors de la seconde guerre mondiale qui ont amené les Nations Unies à s'engager en faveur de la protection des droits humains, rappelle Christian Nadeau, président de la LDL. Les peuples voulaient s'assurer que les déportations, la torture et les exécutions massives d'êtres humains ou de communautés entières ne se reproduisent plus. 70 ans plus tard, alors que l'extrême-droite gagne du terrain, que des millions d'êtres humains continuent à vivre dans le déni de leurs droits et que le réchauffement climatique bouleverse nos sociétés, il est essentiel que nos gouvernements agissent concrètement en faveur du respect des droits afin que l'histoire ne se répète pas ».

Plus près de nous, la LDL (qui s'appelait Ligue des droits de l'Homme à l'époque) a joué un rôle crucial dans l'adoption de la Charte des droits et libertés de la personne du Québec. Cet instrument juridique a permis de faire des gains importants dans la défense des droits au Québec, particulièrement dans la lutte contre la discrimination. Bien que perfectible, la Charte québécoise est fondatrice.

« Les instruments de droits humains que nous avons adoptés au niveau international et national ont permis de nombreuses avancées », déclare Christian Nadeau. Mais en ce 10 décembre, nous devons aussi nous rappeler que les acquis sont toujours fragiles et que la vigilance s'impose. Nous avons besoin d'organisations de défense des droits comme la LDL qui veillent sans relâche et qui rappellent aux gouvernements leurs engagements en matière de droits humains.

### **À propos de la Ligue des droits et libertés**

La LDL est un organisme sans but lucratif, indépendant et non partisan, issu de la société civile québécoise et affilié à la Fédération internationale des ligues des droits de l'homme (FIDH). Depuis plus de 50 ans, elle milite en faveur de la défense et de la promotion de tous les droits humains reconnus par la Charte internationale des droits de l'homme.

**Pour informations et entrevues :**

Lysiane Roch, responsable des communications

514-715-7727